

L'ENTREPRENEURIAT EN CONTEXTE ENCLAVÉ : LE CAS D'UNE COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DU QUÉBEC



Émilie FORTIN-LEFEBVRE,
doctorante

Université du Québec à Montréal
emiliefortinl@hotmail.com

Résumé

Les peuples autochtones sont souvent identifiés à des groupes ethniques marginalisés ou désavantagés, particulièrement à cause de l'influence des barrières à l'entrepreneuriat auxquelles ils sont confrontés. Le Québec n'y fait pas exception. Cette étude propose de se pencher à comprendre comment l'entrepreneuriat est vécu par les Autochtones au sein de la communauté de Wendake, au Québec. Plus particulièrement, l'attention est portée sur les points de tensions qui influencent le processus entrepreneurial et contribuent à générer des barrières à l'entrepreneuriat.

Une revue des écrits propose trois constats : 1) l'entrepreneuriat autochtone est sujet à un débat conceptuel en ce qui concerne ses dimensions sociales et collectives inhérentes; 2) l'entrepreneuriat autochtone, en tant que forme entrepreneuriale non classique, est assujéti à des débats épistémologiques pour en établir les frontières normatives; 3) le processus entrepreneurial dans le contexte autochtone véhicule une multiplicité d'objectifs, qui s'expliquent par un ancrage fort dans la communauté, par l'indissociabilité de la culture autochtone au territoire et par la situation de marginalité par rapport aux sociétés dominantes nationales.

Puis, par une démarche empirique, cette étude dépasse le constat de l'explication culturelle pour développer une compréhension de la réalité des entrepreneurs telle qu'ils la vivent, des difficultés qu'ils rencontrent et des solutions qu'ils développent. Ce faisant, cinq cas d'entrepreneuriat autochtone ont été analysés à partir d'entrevues semi-structurées. Une analyse thématique qualitative à l'aide du logiciel Nvivo a permis d'établir certaines pistes de réflexion. D'une part l'analyse des données a révélé quatre catégories de tensions vécues et les représentations sociales entretenues à leurs égards. Il s'agit de tensions liées à l'identité autochtone, au territoire, à l'interaction entre autochtones et allochtones. D'autre part, les résultats permettent de poser un bémol sur le débat en cours concernant l'entrepreneuriat autochtone. Les dimensions collectives et sociales ne sont pas nécessairement attribuables à l'influence de la « culture collective » autochtone, mais plutôt à des impératifs économiques et politiques qui forment ce que nous qualifions d'« enclave culturelle » dans laquelle vivent les Autochtones.

Mots-clés : entrepreneuriat autochtone, entrepreneuriat social, tensions, représentations sociales

L'ENTREPRENEURIAT EN CONTEXTE ENCLAVÉ : LE CAS D'UNE COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DU QUÉBEC

Introduction

Dans le monde comme au Québec, les peuples autochtones sont des groupes ethniques marginalisés ou désavantagés, particulièrement à cause de l'influence des barrières à l'entrepreneuriat auxquelles ils sont confrontés (Frederick, 2008 ; Jaccoud, 2013). L'objectif de cette recherche consiste à mieux comprendre les barrières particulières à l'entrepreneuriat au sein d'une communauté autochtone du Québec.

Quatre raisons soutiennent notre intérêt. En premier lieu, le Québec compte 11 nations autochtones¹ qui représentent 1,8 % de la population québécoise, dont près des trois quarts habitent au sein de communautés (Statistique Canada, 2011). En deuxième lieu, la moitié de la population autochtone est âgée de moins de 30 ans et leur croissance démographique est deux fois plus élevée que le reste de la population québécoise (Ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada, Registre des Indiens, 2014). En troisième lieu, la quasi-inexistence d'un marché du travail et le taux d'activité économique très faible au sein des communautés contribuent à la détérioration des rapports sociaux (CDEPNQL, 2013). Finalement, plusieurs chercheurs considèrent que le manque d'initiatives entrepreneuriales constitue l'une des principales raisons à l'origine du sous-développement économique des Premières Nations (Widdowson et Howard, 2008). Or, au Québec, il existe plusieurs entreprises inuits, cris, hurons-wendats, innus et mohawks qui montrent un succès indéniable et qui contredisent par le fait même cette explication à la fois simpliste et unidimensionnelle (Macdonald, 2013).

Nous avons élaboré notre recherche selon deux thèmes. En premier lieu, nous avons exploré la littérature sur l'entrepreneuriat autochtone pour y découvrir qu'il en découle une hétérogénéité de conceptions. Néanmoins, une majorité des auteurs s'entent pour dire que l'entrepreneuriat autochtone poursuit des objectifs multiples : économiques, sociaux, culturels, environnementaux et politique. Au Canada, ceci engendrerait une prévalence d'entreprises autochtones collectives et à portée sociale. En deuxième lieu, nous avons exploré la notion d'enclave dans le but de comprendre comment elle s'applique aux communautés autochtones. Tel que le souligne Frederick (2008), les Autochtones sont issus d'une minorité culturelle enclavée au sein d'une culture dominante et doivent interagir avec elle pour assurer leur survie et celle de leurs entreprises. Ceci engendre des tensions particulières au contexte autochtone. Dans la littérature, le terme « enclave » réfère à une communauté de personnes d'une même origine ethnique établie sur un territoire géographiquement délimité (Chan, 2014). C'est le cas des communautés Autochtones du Canada, aussi appelées Réserves Autochtones, au sens de la Loi sur les Indiens.

¹ Abénaquis, Algonquins, Atikamekws, Cris, Hurons-Wendats, Innus (Montagnais), Malécites, Micmacs, Mohawks, Naskapis, Inuits.

En poursuivant plusieurs objectifs, les entreprises autochtones doivent gérer plusieurs logiques parfois contradictoires (Doherty, 2014 ; Battilana et al., 2012). De telles entreprises, pouvant être qualifiées d'hybrides, vivent des tensions particulières dont la complexité demande à être davantage étudiées. À ce sujet, nous inscrivons cet article comme une réponse à Doherty et al., (2014) qui suggèrent davantage de recherches pour mieux comprendre les caractéristiques du contexte qui influencent positivement ou négativement les entreprises hybrides (p.429). Nous posons donc la question suivante: sur quels éléments reposent les tensions particulières inhérentes à l'entrepreneuriat au sein d'une communauté autochtone ?

Pour répondre à cette question, nous suivons la suggestion de Hindle (2010) pour qui l'intérêt d'étudier l'influence du contexte sur l'entrepreneuriat autochtone repose sur la compréhension de la « marge de manœuvre » que possède l'entrepreneur pour faire des choix, tout en prenant compte des paramètres institutionnels de son environnement. L'intérêt qu'offre cette considération repose sur son regard plus large de l'entrepreneuriat, non seulement par une étude des entrepreneurs et de leurs activités, mais également en considérant les institutions, les instances gouvernementales, le territoire et autres organismes qui forment le milieu dans lequel l'entrepreneuriat évolue. D'abord développé par Julien (2007), le milieu entrepreneurial s'étudie en termes d'écosystème ; de lieu physique et de mécanismes collectifs.

Cet article est structuré comme suit. Dans un premier temps, une revue de la littérature présente un portrait de l'entrepreneuriat autochtone. Nous abordons ensuite le concept de tensions et celui de l'enclave. Dans un deuxième temps, nous présentons la méthodologie utilisée, pour terminer par une discussion de nos résultats concernant le vécu des acteurs de l'entrepreneuriat au sujet du contexte enclavé et des tensions particulières qui y sont associées.

1. L'entrepreneuriat autochtone

La recherche en entrepreneuriat autochtone est un domaine encore sous-développé (Frederick, 2008) dont la majorité des études relèvent du contexte nord-américain et portent sur l'entrepreneuriat en tant que moyen de réduire les inégalités sociales et économiques que vivent les Autochtones. Il n'existe actuellement aucun consensus dans la documentation scientifique en ce qui a trait à la définition de l'entrepreneuriat autochtone. Certains chercheurs définissent le terme simplement comme une activité entrepreneuriale exercée par des individus autochtones. D'autres suggèrent plutôt que l'entrepreneuriat autochtone diffère de l'entrepreneuriat allochtone par son contexte géographique et culturel. C'est le cas de Peredo et al., (2004) qui le définit ainsi : « *They may or may not be located in native homelands – many have been displaced or relocated. But they are situated in communities of indigenous people with the shared social, economic and cultural patterns that qualify them as indigenous population* » (p. 11).

D'un autre côté, l'entrepreneuriat autochtone peut également être identifié en rapport aux objectifs de l'entreprise, c'est-à-dire qu'il est consacré au bénéfice des peuples autochtones, tout en contribuant au renforcement des communautés, à la préservation de l'héritage ainsi qu'aux autres objectifs sociaux spécifiques (Lindsay, 2005). Cette perspective faisant référence à la pluralité des objectifs est adoptée par plusieurs pour définir l'entrepreneuriat autochtone, indépendamment des régions du monde. C'est le cas de Morris (2003) pour qui les pratiques entrepreneuriales autochtones

observées en Afrique du Sud et à Hawaï accordent peu d'importance à la création de richesse monétaire (p. 2). La même observation a été faite par Peredo (2004) en Amérique du Sud, où les activités entrepreneuriales sont généralement accompagnées de la poursuite d'activités à caractère social, culturel et politique (p. 3). Cette multiplicité des objectifs s'expliquerait par l'ancrage accru des entreprises autochtones à leurs communautés, comparativement à celui des entreprises allochtones (Peredo et McLean, 2010; Banque Mondiale, 2005).

La recherche en entrepreneuriat autochtone fait aujourd'hui face à un dilemme conceptuel concernant la prévalence d'entreprises sociales et collectives chez les Autochtones. Du point de vue de la recherche, l'entrepreneuriat social au Québec est, tout comme au Canada, une réalité encore récente. Tel que l'explique Fontan (2011, p. 43), la pratique y était autant présente qu'ailleurs dans le monde, mais elle ne faisait pas l'objet d'une reconnaissance particulière de la part du milieu universitaire. Elle se fondait jusqu'à récemment dans les notions d'entreprises communautaires et d'entreprises d'économie sociale (coopératives et mutuelles). Or, plusieurs concepts différents entrent en ligne de compte et complexifient la considération d'une économie à caractère social. En règle générale, l'entrepreneuriat social peut être considérée comme une l'exercice d'activités commerciales dans un objectif social ou environnemental. Dans le cadre de cette recherche, nous ne ferons pas la différence entre l'entrepreneuriat social et l'économie sociale. Nous ne prétendons pas dresser ici un portrait exhaustif de ce qui différencie l'entrepreneuriat social des autres mouvements connexes, mais plutôt exposer un débat actuellement en cours concernant l'inclusion d'une dimension sociale et collective à l'entrepreneuriat autochtone.

Sur ce, la particularité souvent mise de l'avant dans la littérature concerne la création de valeur qui engendre des avantages économiques et sociaux multiples pour l'ensemble de la communauté (Lindsay, 2005). Comme le mentionnent Anderson et al. (2004) : « *Their goal is not economic development alone, but economic development as part of a larger agenda of rebuilding their communities and nations and reasserting their control over their traditional territories.* » (p. 2). Ainsi, les Autochtones ont tendance à créer des stratégies entrepreneuriales qui émanent de la communauté et qui sont gérées par la communauté (Peredo et al., 2004). Pour certains, cette tendance serait plutôt le résultat de lacunes institutionnelles ne permettant pas aux Autochtones de s'intégrer pleinement au système économique dominant (Peredo et Anderson, 2004). Dans cette perspective, les facteurs de nécessité seraient davantage probants pour expliquer la forte dimension sociale des entreprises autochtones. Pour d'autres auteurs comme Sengupta et al., (2015), ajouter une dimension sociale à l'entrepreneuriat serait dans la « nature » autochtone et de la nécessité de protéger la culture. Finalement, une autre explication proviendrait du fait que les entreprises sociales servent principalement les populations marginalisées. Tel que l'explique Frederick (2008) : « *Indigenous peoples face cultural challenges that hinder self-employment and business success. Political and structural disadvantages have led to inadequate policies and a lack of cohesive approaches to capital networks and to training and employment opportunities* » (p. 189). Ainsi, l'entrepreneuriat social serait une solution face aux désavantages vécus.

Le Canada ne fait pas exception en ce qui concerne les désavantages socioéconomiques auxquels font face les populations autochtones (Delic, 2009). Ayant étudié la communauté Mi'kmaq de Membertou, en Nouvelle-Écosse, Johnstone (2008) explique que les Premières Nations font face à des barrières à l'entrepreneuriat uniques. Elles incluent l'instabilité politique, le besoin de respect de

la valeur de la communauté, la préservation de la culture et l'accès limité aux sources de financement. Il y aurait également, selon Southcott et Walker (2009) une prévalence d'organisations de l'économie sociale dans l'économie autochtone du Canada. Ensemble, ces organisations constituent, après le gouvernement, l'employeur le plus important de ces populations (MacPherson, 2009). Cette économie comprend de petites entreprises, des entreprises sans but lucratif, des coopératives, des entreprises familiales et de la communauté, des organisations bénévoles et de production traditionnelle (Abele, 2009).

1.1 Les tensions

Depuis quelques années, la notion de « tensions » a suscité un intérêt croissant dans les écrits en management (Smith et Lewis, 2011). Globalement, il est reconnu que les tensions surgissent lorsque les individus sont confrontés à des points de vue divergents (Medved et al., 2001) et qu'elles sont liées à des conflits idéologiques, des pratiques ou des normes en opposition (Trethewey et Ashcraft, 2004). Dans le cadre de cette recherche, nous adoptons une définition qui corrobore également celle de Stohl et Cheney (2001) qui stipule qu'une tension consiste en : « *the clash of ideas or principles or actions and [...] the discomfort that may arise as a result* » (p. 352). À cette définition, nous ajoutons également que les tensions ne sont pas statiques et ne présentent pas non plus de formes génériques. Au contraire, elles diffèrent dans leur nature selon les individus et les contextes. Elles varient de plus selon l'interprétation que font les individus de la situation vécue (Quinn et Cameron, 1988). C'est dans cette ligne de pensée que nous voulons comprendre les barrières à l'entrepreneuriat autochtone, en prenant en compte le rapport entre les « contraintes objectives » et la subjectivité des acteurs (Bherer et al., 1989, p. 45) :

De telles approches permettent d'espérer un dépassement des références à la culture sous forme de généralités, plus ou moins tautologiques, sans force explicative réelle, pour aboutir enfin à une appréhension plus féconde du rapport entre les contraintes objectives et les perceptions subjectives qui encadrent le cheminement de l'entrepreneur autochtone.

Il est important de préciser que nous ne prétendons pas identifier ici les traits culturels autochtones. Nous partageons néanmoins le point de vue d'Iribarne (1989) concernant l'importance de situer les référents des acteurs au cœur de leurs pratiques sociales et contextuelles. Nous considérons que la réalité sociale des individus découle de relations subjectives entre les éléments, qu'elle est construite par leurs réflexions, leurs actions, leur vécu et leurs interactions avec d'autres acteurs. En ce sens, nous proposons de saisir les points de tensions vécus par les individus dans leur environnement social, tel les points de vue divergents, les sujets d'inconfort, les normes en oppositions, les croyances différentes, de manière à dresser un portrait général des principaux éléments qui composent les barrières à l'entrepreneuriat contexte autochtone.

1.2 L'enclave

Dans la littérature, la notion d'enclave est surtout utilisée pour étudier des questions en lien avec les minorités ethniques. Sous l'angle économique, l'enclave est principalement décrite comme un quartier ou une partie d'une ville regroupant une minorité ethnique, souvent plus pauvre que la société dominante dans laquelle elle repose (Chan, 2014 ; Philips and Harrison, 2010). En lien avec l'entrepreneuriat, l'enclave est généralement utilisée dans le cadre d'études sur l'entrepreneuriat ethnique. Un premier sujet sur lequel l'attention est portée concerne la discrimination vécue par le groupe ethnique comme principale explication à la création d'entreprises ethniques (Toussaint-Comeau, 2008 ; Bates, 2007). Selon certains, cette discrimination constitue un élément qui favorise l'entrepreneuriat. De ce point de vue, les personnes immigrantes, étant confrontés à des obstacles pour intégrer le marché du travail, voient la création d'entreprise comme une des seules options disponibles pour eux. Dans ce contexte, certains groupes ethniques arrivent à mobiliser entre eux des ressources financières et humaines et développent des systèmes de crédit qui leur sont propres (Toussaint-Comeau, 2008 ; Chan, 2014). Pour d'autres chercheurs pourtant, les minorités ethniques enclavées font face à des barrières à l'entrepreneuriat plus grandes que celles vécues par les entrepreneurs de la société dominante, particulièrement dues à un niveau d'éducation plus bas et à un manque d'expériences professionnelles. Tel que l'explique Bates (2011), ces barrières ont souvent pour conséquence de limiter la croissance des entreprises et leur survie à long terme, décourageant par le fait même les autres membres de la communauté minoritaire à vouloir entreprendre.

Outre l'angle économique, le concept d'enclave peut être étudié de plusieurs façons. L'intérêt ici n'est pas d'en dresser un portrait exhaustif, mais notons seulement quelques unes d'entre elles. Par exemple, la notion de territoire est mentionnée par plusieurs chercheurs comme étant importante pour l'identification d'une enclave économique. Pourtant, la littérature demeure imprécise sur la définition ou les caractéristiques du quartier d'une ville ou de la délimitation du territoire enclavé (Bates, 2011). En géographie politique, l'enclave est définie comme un territoire ou une partie de territoire totalement entouré par les terres d'un autre pays. Ils peuvent constituer des États indépendants (Rozhkov-Yuryevsky, 2013).

Le point de vue culturel revêt également d'une importance majeure pour l'étude de l'enclave. Pour Dabène (2008), l'enclave peut être culturelle, dans la mesure où elle réfère à un enracinement dans les moeurs, dans le comportement et les valeurs. Elle peut être repérée dans au moins quatre sphères : « la sphère familiale, les interactions sociales de la vie quotidienne, le monde du travail et la scène politique » (p.95). Puis, l'auteur suggère que l'enclave peut également être qualifiée de constitutionnelles, pour analyser les positions de pouvoirs des acteurs politiques ; de bureaucratiques, pour analyser le caractère contraignant des institutions sur les acteurs ; de géographique et politique, ici en faisant référence à « un espace politique au sein duquel le jeu politique présente des caractéristiques particulières, avec la domination oligarchique d'un clan politique » (p.97). Bref, cette brève revue de la littérature sur la notion d'enclave nous montre qu'elle peut référer à plusieurs dimensions d'un contexte selon l'angle d'analyse choisi.

2. La méthodologie de recherche

Cette recherche se concentre sur la communauté autochtone de Wendake, située à 16 km de la ville de Québec. Wendake compte aujourd'hui environ 3000 habitants dont la majorité sont de la Nation Huronne-Wendat (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2010). La communauté est gérée selon la *Loi sur les Indiens* par un conseil de bande composé de huit chefs familiaux, élus pour des mandats de quatre ans. Trois raisons expliquent le choix de cette communauté. En premier lieu, elle est reconnue pour son dynamisme entrepreneurial et politique. En second lieu, Wendake est une enclave située dans la partie nord de la ville de Québec (Ressources naturelles Canada, 2013). Finalement, nous avons obtenu l'approbation du conseil de bande pour étudier l'entrepreneuriat de cette communauté.

Nous avons choisi l'étude de cas enchâssés comme stratégie de recherche. Elle peut être définie comme une étude de cas comportant plusieurs sous-unités d'analyse pour lesquelles l'investigation est menée à la fois au niveau du cas d'ensemble et des sous-unités. Tel que présenté par Musca (2006), ce design permet de mener une étude empirique en comparant différentes sous-unités au sein d'un cas unique, dans une perspective de génération de théorie. L'intérêt pour nous d'utiliser cette stratégie repose en premier lieu sur son potentiel à intégrer plusieurs unités d'analyse dans une même recherche. Ceci permet de multiplier les angles d'approches d'un phénomène et de faire émerger de nouvelles compréhensions (Musca, 2006). Par le fait même, elle permet de confronter des explications rivales et de tester les diverses unités d'analyses entre elles, renforçant du même coup la validité interne et de construit (Yin, 1994). Nous utilisons donc cette stratégie pour intégrer l'étude de sous-unités de cas, c'est-à-dire les acteurs de l'entrepreneuriat, à une analyse plus large au niveau de la communauté autochtone enclavée.

Nos données primaires ont été récoltées par le biais de 22 entretiens auprès d'acteurs de l'entrepreneuriat autochtone. Nous entendons par là des entrepreneurs à but lucratif, des entrepreneurs sociaux et collectifs, des membres du conseil de bande, des gestionnaires de programmes gouvernementaux et des gestionnaires d'organismes parapubliques. En complément à ces entrevues s'est ajouté l'analyse de données secondaires de plusieurs sources : sites internet, articles de journaux, rapports organisationnels internes ainsi que des rapports organisationnels publics.

Tableau 1. Types d'acteurs et entretiens réalisés

<u>Types d'acteurs</u>	Nb d'entretiens (Total 22)
Entreprises à but lucratif	3
Entreprises à but non lucratif	3
Entreprises publiques	1
Membres du conseil de bande	5
Appui à l'économie sociale	4
Organisations parapubliques autochtones	3
Institution financière autochtone	1
Employés gouvernementaux	2

La diversité de fonctions occupées par les individus nous a permis d'obtenir une vision d'ensemble de l'entrepreneuriat autochtone dans son milieu (Julien, 2007). Pour l'analyse de nos données, nous avons opté pour une analyse thématique qualitative à l'aide du logiciel Nvivo (Paillé et Mucchielli, 2003). Deux raisons ont orientés notre choix. En premier lieu, parce que ce type d'analyse peut s'exercer à la fois de manière inductive, c'est-à-dire en partant d'un corpus pour y générer des thèmes. En deuxième lieu, parce qu'elle peut aussi se faire de manière déductive, en ayant préalablement identifié des thèmes à analyser (Paillé et Mucchielli, 2003). C'est donc par des allers retours entre nos données brutes (primaires et secondaires) et nos thématiques d'analyse que nous en sommes arrivés à nos résultats. Les matériaux verbaux obtenus au moyen d'entretiens ont ainsi été analysés en fonction de l'information recherchée et des catégories de notre schéma d'entretien. Au total, près de 300 pages de données primaires et secondaires ont été recueillies et analysées pendant le travail sur le terrain.

Une dizaine de séjours à Wendake ont été nécessaires pour réaliser les 22 entretiens entre le mois d'août 2015 et juin 2016. Nous avons axé nos questions autour de quatre dimensions de l'entrepreneuriat au sein d'une réserve autochtone, soit : 1) l'entrepreneuriat autochtone ; 2) les parties prenantes ; 3) le contexte enclavé ; 4) les éléments facilitateurs et les barrières à l'entrepreneuriat.

3. Les résultats de recherche

Pour répondre à notre question de recherche, nous nous sommes d'abord pensés sur le vécu de l'enclave par les individus, pour ensuite en approfondir notre compréhension des tensions inhérentes. Dans leur ouvrage intitulé *Wampoum et lettres patentes : études exploratoire de l'entrepreneuriat autochtone*, Bherer et al., (1989) présentent Wendake comme « une enclave culturelle et économique importante près de Québec » (p.101). Sur ce, nous avons cherché à comprendre comment cette description était vécue par les acteurs. D'abord, nous avons posé directement la question aux individus, à savoir s'ils considéraient la communauté comme une enclave. De leurs réponses, nous avons observé des variances importantes, mais également des similitudes selon les types d'acteurs. Ensuite, en observant attentivement les différences par rapport au vécu de l'enclave, nous avons noté que les propos différaient, variant d'un vécu fort à un vécu ressenti faiblement ou nullement. Puis, en regardant plus attentivement à quel type d'acteur était associé ces discours, nous avons remarqué qu'ils variaient également en fonction de la description de l'enclave. Le tableau 2 suivant présente des exemples de citations retenues, le niveau d'importance de l'enclave identifié et la nature de l'enclave décrite par l'acteur.

Tableau 2. Exemples de descriptions du vécu de l'enclave

Niveaux d'importance	Exemples de citations	Types d'acteurs et description de l'enclave
Fort	Les réserves indiennes sont des ghettos, définitivement. Elles ont été créées pour ça, elles ont été créées dans le but d'assimiler les autochtones parce qu'ils étaient nuisibles, carrément !	Acteur : entrepreneur Description de l'enclave : institutionnelle
	Si c'est un ghetto, c'est toujours bien pas nous qui l'ont formé, ils nous ont foutu dans un enclos et un moment donné ils te donnent un chèque de bien-être. Et là d'un coup ils jettent deux, trois petits morceaux de fromage et on va se tuer pour ça. C'est de valeur, c'est écoeurant, ça tue le tissu social, les valeurs fondamentales des êtres humains.	Acteur : membre du conseil de bande Description de l'enclave : géographique et culturelle/identitaire
Moyen	Les gouvernements coupent de plus en plus et c'est notre monde qui en vit les répercussions. Si on a beaucoup d'entreprises, les jeunes peuvent rêver. Moi je suis privilégié de travailler ici (sur la communauté) pour les miens. J'aurais bien de la difficulté à travailler ailleurs, je ne serais pas capable. J'aime ça. Je connais mon monde.	Acteur : employé d'organisme de soutien à l'entrepreneuriat Description de l'enclave : économique
	À l'intérieur ici (sur la communauté), on a des privilèges ou des avantages en lien avec notre statut, mais au-delà de ça, quand on traverse l'autre bord, on n'est plus rien.	Acteur : employé d'organisme de soutien à l'entrepreneuriat Description de l'enclave : géographique et culturelle/identitaire
Faible à négatif	L'enclave n'est vraiment pas dans notre tête, d'aucune façon. C'est eux autres (les allochtones) qui sont enclavés. Moi j'ai besoin d'eux autres, de tout le monde et tout le monde a besoin de moi.	Acteur : membre du conseil de bande
	C'est très entrepreneurial ici (à Wendake), il y a de l'emploi. On est chanceux, il y a des communautés que le seul employeur c'est le conseil de bande. Pas ici, c'est plein d'entreprises dans n'importe quel domaine.	Acteur : employé d'organisme de soutien à l'entrepreneuriat Description de l'enclave : économique
	Wendake, est une réserve indienne au sens de la loi sur les indiens. C'est un tout petit territoire, mais c'est située au cœur d'un territoire ancestral beaucoup plus grand qu'on a toujours occupé depuis des temps immémoriaux. [...] Et à l'intérieur de ce territoire là, un de nos rôles à nous c'est de participer dans les grands projets de développement.	Acteur : membre du conseil de bande Description de l'enclave : géographique

Le tableau 2 montre que le sentiment d'enclave tend à varier selon le type d'acteur. Les membres du conseil de bande ne ressentant que faiblement ou aucunement l'enclave, mis à part un témoignage d'un membre du conseil de bande qui décrit l'enclave comme une conséquence historique de la colonisation. Les entrepreneurs, quant à eux, expriment leur sentiment d'être enclavé de manière très forte ; comme une situation qu'ils vivent personnellement encore aujourd'hui. Puis, entre ces deux opposés se trouvent les employés d'organismes de soutien à l'entrepreneuriat qui présentent des réponses plus nuancées.

Selon nous, ce qui peut en partie expliquer cette différence du vécu de l'enclave repose sur l'accès au pouvoir au sein de la communauté. En effet, les individus ayant réfuté le plus catégoriquement la comparaison entre leur communauté et une enclave sont les membres du conseil de bande et certains employés d'organismes de soutien à l'entrepreneuriat. Or, au sein de la communauté, ces individus sont parmi ceux qui possèdent une plus grande sécurité d'emploi, une plus grande participation à la vie politique de la communauté et une plus grande implication aux décisions d'orientations de développement. Par le fait même, ces gens ont davantage d'occasions de collaborer, dans le cadre de leur travail, avec des gens à l'extérieur de la communauté, que ce soit avec les autres Nations ou avec les Allochtones. Ainsi, nous croyons que ces facteurs contribuent à faire diminuer le sentiment d'enclave des personnes qui sont plus près du pouvoir, contrairement aux entrepreneurs que nous avons rencontrés qui disent souffrir de l'accessibilité limitée aux ressources, d'un sentiment d'impuissance face aux inégalités entre autochtones et allochtones, et d'une distance culturelle qui les sépare du monde extérieur.

Un autre élément observé concerne la nature de la description de l'enclave. Nous avons noté que pour chaque acteur, la notion d'enclave portait une signification différente. Quatre types d'enclaves ont été identifiés des discours analysés : culturelle, économique, institutionnelle et géographique. Suite à cette observation, nous avons cherché à mieux comprendre comment elles sont vécues. Pour ce faire, à l'aide du logiciel Nvivo, nous avons d'abord regroupé les principaux mots clés et leurs occurrences selon chacune des catégories d'enclave. Puis, nous y avons associé les tensions que nous avons répertoriées. Le tableau 3 montre, pour chacune des catégories d'enclave, les concepts clés et les tensions qui y sont associées.

Tableau 3. Les types d'enclaves et leurs tensions en lien avec l'entrepreneuriat

Dimensions	Concepts clés et leurs occurrences	Tensions liées à l'entrepreneuriat
Culture et identité	Histoire (25) ; Discrimination (15) ; Nations autochtones et Premières Nations (22) ; Affirmation (6) ; Éducation (8) ; Future génération (6) ; Communauté (au sens social) (18) ; Matriarcat (8) ; Protection de la culture (17) ; traditions (19) ; Victimisation (5) ; Langue (12) ; Forêt (13)	• Sentiment de marginalité face à la population québécoise ; • Volonté de préservation et renforcement de la culture autochtone ; • Confusion du « nous » entre les entrepreneurs collectifs et le conseil de bande ; • Potentiels de jugements négatifs par les pairs s'il y a adoption de comportements considérés comme non-autochtones ; • Dilemme entre l'importance de l'enseignement des traditions et l'éducation des connaissances allochtones ; • La culture est considérée comme la valeur ajoutée de l'entrepreneuriat autochtone ; • Difficulté d'identification au statut d'entrepreneur ; • La Loi sur les Indiens a été instaurée en 1876 et régit encore aujourd'hui la vie des Autochtones ; • Valeurs collectives en déclin

Développement économique	Émancipation (9) ; Gouvernance locale (11); Entrepreneuriat (12) ; Formation (17) ; Financement (22) ; Diplomatie (6) ; Emplois (24) ; Biens non saisissables (24) ; Industrie touristique (13) Culture comme valeur ajoutée (24) ; Artisanat (6); Compétence provinciale versus fédérale (12) ; Pouvoir du conseil de bande (21) ; Institutions financières (20)	• Difficulté à percer le marché allochtone (sauf pour le tourisme) ; • Dilemme entre le développement de l'entrepreneuriat individuel et collectif ; • Peu de bons emplois sur la communauté en dehors de ceux liés au conseil de bande ; • Valorisation des standards allochtones par le conseil de bande ; • L'entrepreneur autochtone doit se conformer aux standards allochtones pour obtenir l'appui du conseil de bande (CV, diplômes, titres professionnels, etc.). • Le développement économique est considéré par le conseil de bande comme un moyen d'émancipation ; • Désaccord d'une partie de la population sur l'implication du conseil de bande dans l'économie ; • Difficulté pour les entrepreneurs individuels de faire valoir leurs besoins auprès du conseil de bande; • Difficulté d'obtention de financement auprès des institutions financières
Territoire	Réserve (au sens de la Loi sur les Indiens) (23); Chasse et pêche (18) ; Ressources (7) ; Pouvoir (9) ; Autosuffisance (5) ; Rapports de force (8) ; Contestations (15) ; Terre mère (7) ; Terrains (18) ; Trahison (12) ; Ghetto (3) ; Terres fédérales (23)	• Perte des privilèges autochtones en dehors des réserves (taxes et impôts); • Pouvoir important donné au conseil de bande sur les orientations de développement de la communauté ; • Manque d'espaces vacants sur la communauté pour les résidences et les entreprises; • Perte du territoire ancestral ; • Wendake sert de lieu central pour les organisations des Premières Nations ; • L'éloignement géographique de plusieurs communautés est un frein au développement économique
Institutionnel et juridique	Juridiction provinciales (8) ; Juridiction fédérales (20); Constitution (15) ; Loi sur les Indiens (36) ; Conseil de bande (30) ; Traité (15) ; Taxes et impôts (19) ; Paternalisme (14) ; Organisations autochtones (27)	• Les autochtones sont considérés comme des mineurs au sens de la Loi sur les Indiens ; • Les biens des autochtones vivant sur les réserves sont non saisissables ; • Conflits entre le gouvernement fédéral et provincial sur la juridiction de certains sujets • Les façons de faire « modernes» allochtones sont complexes pour les entrepreneurs autochtones (p.ex. : taxes, emprunts bancaires, plans d'affaires). • La Loi sur les Indiens considérée comme le principal problème pour l'émancipation des Autochtones ; • Le conseil de bande est une structure de gouvernance mis en place par la Loi sur les indiens

Le tableau 3 rassemble les points les plus importants que nous avons notés de nos entrevues. Nous ne considérons pas cette liste exhaustive, mais plutôt comme une première ébauche de compréhension des barrières à l'entrepreneuriat du point de vue des acteurs de l'entrepreneuriat en contexte autochtone. Le comptage des occurrences des concepts clés nous a aidé à focaliser notre attention sur certaines explications émergeant de nos entrevues en nous permettant de repérer les éléments les plus probants du point de vue des acteurs. Puis, en ce qui a trait aux tensions, nous les avons identifiées comme telles, dans la mesure où elles ont été évoquées par les acteurs comme des points de vue divergents, des sujets d'inconfort, des normes en oppositions ou des croyances pouvant faire l'objet de désaccords.

4. Discussion

Selon ces résultats, en combinant les tensions liées à chaque catégorie d'enclave répertoriée, nous comprenons maintenant un peu mieux les éléments qui composent les barrières à l'entrepreneuriat au sein d'une communauté autochtone.

4.1 Barrières culturelles et identitaires

Sans exceptions, les Autochtones que nous avons rencontrés démontrent une grande fierté envers leur histoire, leurs spécificités culturelles et au respect de leurs traditions. Ils disent souhaiter partager leur culture et faire connaître leur histoire aux Allochtones. Ceci se reflète notamment dans l'intégration d'une dimension culturelle dans la majorité des produits et services offerts par les entreprises de Wendake. C'est le cas, par exemple, du restaurant Sagamité qui offre des plats inspirés des traditions huronnes ; de la librairie Hannenorak et de la maison d'édition Hannenorak qui vendent et publient des livres qui abordent des thématiques liées aux autochtones ; de l'Hôtel-Musée des Premières Nations à l'architecture inspirée des maisons longues traditionnelles et son restaurant mariant les traditions culinaires des Premières Nations du Québec ; ainsi que Bastien Industrie qui fabrique et vend des mocassins traditionnels.

Ces exemples sont ceux d'entreprises qui, avec succès, mettent à l'avant plan la culture autochtone dans l'offre de leurs produits et services. En dehors du domaine touristique toutefois, même s'il y a un consensus entre les acteurs pour considérer la culture autochtone comme la valeur ajoutée des entreprises autochtones, il demeure un sentiment d'isolement face au marché allochtone pour faire reconnaître cette valeur. Les raisons mentionnées sont le sentiment de marginalité ressenti, particulièrement en ce qui a trait à l'éducation, au niveau de connaissance du français écrit et parlé, aux connaissances entrepreneuriales, ainsi qu'à l'expérience du milieu des affaires qu'ils jugent eux-mêmes souvent insuffisante. Ces éléments sont parmi ceux qui ont le plus souvent été évoqués pour expliquer la réticence ressentie par certains pour aller chercher de l'aide auprès des programmes à l'entrepreneuriat et pour la création de partenariats d'affaires autochtones-allochtones.

Selon les gens que nous avons interrogés, l'identité entrepreneuriale est difficilement conciliable avec la culture autochtone. Quoi que ce soit cette situation soit moins probante chez les Hurons-Wendats étant donné leur historique très commerciale, le fait d'être qualifié d'entrepreneur résonne comme des « façons de faire moderne et non traditionnelles », qui traduit une philosophie individualiste. Ceci corrobore avec ce qu'Harper (2003) considère comme étant une des caractéristiques des sociétés

collectivistes. Ces dernières cultivent des interdépendances entre la notion de soi et celle du groupe. Chez les peuples autochtones, ceci se traduit par une perception que se font les individus de leur bien-être en fonction de leur propre contribution à leur communauté (Peredo et Christian, 2006, p.13). Pourtant, nos observations nous ont montré que les caractéristiques collectivistes, bien qu'encore présentes, sont jugées à l'unanimité comme étant en déclin. L'extrait suivant en témoigne:

Aujourd'hui il faut survivre économiquement. Dans le temps, les revenus qui étaient générés par quelqu'un, c'était pour le bénéfice d'un ensemble de la famille ou de la communauté. C'était pas pour l'individu tout seul. Ça, ça a changé. Mais je pense que c'est la culture occidentale qui a amené aussi cet espèce d'individualisme et de se créer la richesse individuelle et tout ça.

Ainsi, selon notre compréhension, cette réticence à l'adoption de comportements jugés individualiste, couplé d'un sentiment de marginalité face à la société québécoise dominante seraient à l'origine des barrières culturelles à l'entrepreneuriat.

4.2 Barrières économiques

D'abord, il faut savoir qu'il est très difficile d'obtenir du financement pour le démarrage d'une entreprise pour les entrepreneurs autochtones résidents d'une réserve. La principale cause évoquée réside en la Loi sur les Indiens, qui confère le statut de mineur aux résidents des communautés, les rendant ainsi non solvables aux yeux des banques. Bien qu'il existe des programmes alternatifs de financement destinés aux autochtones, à travers notamment la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador, Affaires autochtones et du Nord Canada, ainsi que les institutions financières Autochtones comme la Société de crédit commercial autochtone, les entrepreneurs disent manquer d'appui pour rencontrer les standards exigés pour obtenir l'aide financière.

Le conseil de bande joue un rôle clé dans toutes les sphères de la communauté. En plus d'occuper les fonctions relevant des conseils municipaux des villes et villages, il est aussi responsable des questions ayant trait à l'éducation, la santé, l'aide sociale, la justice, les communications et les activités culturelles, en plus du développement économique (Bherer et al., 1989). Du point de vue économique, il est engagé dans les activités génératrices de revenus pour la communauté, les activités traditionnelles et les activités touristiques. En ce qui a trait à l'entrepreneuriat, le conseil de bande de Wendake offre à la fois un soutien aux entrepreneurs (allocations de terrains, prêts de locaux, ententes de services, etc.), tout en participant également lui-même à la mise sur pied d'entreprises à but lucratif et d'organismes à but non-lucratifs. Ces entreprises demeurent parfois la propriété du conseil, comme c'est le cas de la station d'essence du village, ou elles deviennent des entités juridiques distinctes comme l'Hôtel-Musée des Premières Nations.

Ce faisant, il effectue ce que nous appelons de l'entrepreneuriat communautaire, c'est-à-dire qu'il effectue lui-même des projets entrepreneuriaux. Cet entrepreneuriat communautaire sert plusieurs fonctions. En premier lieu, il sert de source de revenus. Comme il n'y a pas de système de prélèvement de taxes sur la communauté, le conseil de bande se sert des revenus engendrés par ses entreprises pour payer les services à la communauté. En deuxième lieu, comme l'explique un des membres du conseil, l'implication de celui-ci dans l'économie se fait dans un objectif d'émancipation de la Nation huronne: « On s'est donné depuis quelques années une vocation plus communautaire et

un de nos rôles finalement, c'est de prendre une place dans l'espace économique du Québec ». Ainsi, l'entrepreneuriat communautaire sert à la fois au développement économique, ainsi qu'au développement social et politique de la communauté.

Selon nos observations, cette implication du conseil de bande engendre cependant une insatisfaction de la part d'une partie de la population de la communauté. Du point de vue des entrepreneurs surtout, ceci aurait pour conséquence de mobiliser les fonds pour les grands projets du conseil et de laisser pour contre les projets de moins grande envergure. Puis les façons de faire et les standards allochtones seraient valorisés, au détriment des individus possédant moins d'éducation et d'expérience du monde des affaires. Là où les tensions se font particulièrement sentir concerne les entrepreneurs individuels et les entrepreneurs collectifs en dehors du conseil de bande qui disent manquer d'appui pour leurs propres projets. Ceci est particulièrement probant chez les entrepreneurs sociaux qui disent manquer de reconnaissance quant à leurs efforts pour engendrer des retombées positives pour la communauté. Cette situation corrobore avec les résultats de Barth et al. (2015) pour qui, dans une étude sur la relation entre l'entrepreneuriat social et le développement local en contexte autochtone australien, les entrepreneurs sociaux obtiennent peu de légitimité étant donné la faible rentabilité financière de leurs projets.

Selon nos observations, cette explication est insuffisante. Le manque de légitimité des entrepreneurs sociaux repose surtout sur le manque de reconnaissance en ce qui a trait à l'impact social résultant des activités de l'entrepreneuriat social. Ceci, pour deux raisons. En premier lieu, parce que la réponse aux besoins sociaux est considérée être la responsabilité du conseil de bande. Les attentes des membres de la communauté et des instances gouvernementales sont très grandes envers lui. Il n'est, en conséquence, moins porté à déléguer une telle charge aux individus de sa communauté. Cet extrait d'un entrepreneur social témoigne de la difficulté d'accès aux programmes gouvernementaux:

Quoi que les programmes existent, ils sont souvent axés via les conseils. Les négociations et les signatures vont se faire avec les conseils parce qu'il faut tout le temps qu'on ait un intermédiaire entre le gouvernement et les entreprises ou les individus. Et des fois le conseil, bien il nous aide pas parce qu'il garde tout, il monopolise tout. [...] Il y a comme une discrimination envers les entreprises autochtones là ! C'est pas facile d'avoir des subventions et tout ça là, c'est vraiment pas facile, alors j'ai essayé mais c'est plutôt décourageant.

Selon nous, la deuxième raison repose sur l'impopularité du modèle coopératif chez les autochtones. Tel que mentionné par un membre d'une institution financière autochtone :

Oui, on en a financé des coopératives. Je dirais que c'est rare. Et pourtant, les autochtones ont la pensée circulaire, la pensée communautaire plus que la pensée individualiste. Mais c'est drôle, les coopératives ça ne pogne pas. Oui j'en ai vu quelques-unes, des coopératives forestières, quelques coopératives de travailleurs, mais c'est pas un modèle qui est bien populaire chez les Premières Nations.

Cet extrait montre que malgré une « nature » collective, les autochtones n'ont pas le réflexe de choisir un modèle entrepreneurial en conséquence. Le réflexe réside plutôt en la mise sur pied d'entreprises privées ou communautaires (du conseil de bande). Les principales critiques envers le modèle coopératif reposent sur la lourdeur des procédures administratives et l'absence de possibilité d'enrichissement personnel. Bref, les barrières économiques à l'entrepreneuriat proviennent principalement d'une dissonance entre les critères à rencontrer pour l'obtention de l'aide financière et les conditions réelle des entrepreneurs autochtones qui manquent d'outils pour le faire (éducation, connaissances et appui). Puis, l'implication du conseil de bande dans l'économie tend à laisser moins de place à l'entrepreneuriat privé à but lucratif et à l'entrepreneuriat social, qu'il soit individuel ou collectif.

4.3 Barrières géographiques

La communauté autochtone consiste en un territoire délimité géographiquement. Également appelées « réserves indiennes », ces terres sont de compétence fédérale, c'est-à-dire qu'elles appartiennent au gouvernement canadien. Les Autochtones sont les occupants de territoires qui ne leur appartiennent pas. Le Secrétariat aux affaires autochtones le décrit ainsi (2015) :

Les établissements sont des parcelles de terre sans statut sur lesquelles sont installées des bandes indiennes, mais un conseil de bande ne peut adopter de résolutions en vue d'en réglementer l'usage car ces terres n'ont jamais été officiellement réservées à leur usage. Le Gouvernement fédéral administre les terres des réserves indiennes et offre des services aux communautés qui y résident ou qui vivent dans les établissements.

Selon Bherer et al., (1989), les réserves sont des « enclaves extra-territoriales » sous la tutelle exclusive du gouvernement fédéral, tout en étant comprises à l'intérieur du territoire provincial. Cette situation engendre des contraintes aux conseils de bande pour le développement économique de leur communauté, particulièrement lorsque le territoire de la réserve est restreint et n'offre plus de possibilité d'expansion. C'est le cas de Wendake qui, en 2014, après plusieurs années de négociations avec le gouvernement provincial, a pu racheter 2 400 km carrés de terres pour 5,5 millions de dollars. Ce type de démarche pour l'acquisition de nouveaux lots, très rare au Canada, est complexe en raison du statut particulier de la réserve. En étant une terre fédérale, la Constitution canadienne demande le consentement des provinces pour toute modification à son territoire. Tel que l'explique le Grand chef de la Nation Huronne-Wendat « On avait pas le choix parce qu'il y plus de terrains commerciaux et industriels de libre. C'est la même chose pour le développement résidentiel. Sans ça, Wendake est saturé ».

L'éloignement géographique de la majorité des communautés par rapport aux villes et villages du Québec contribue aux difficultés rencontrées par les entrepreneurs et les conseils de bande pour le développement économique. Le Québec compte 42 communautés réparties dans 15 des 17 régions administratives du territoire. Elles sont donc souvent éloignées les unes des autres, avec des populations très petites. C'est le cas de 10 d'entre elles qui comptent moins de 500 habitants. De plus, la majorité de ces communautés sont dites rurales ou éloignées (CDEPNQL, 2013). Cette situation n'est cependant pas le cas de Wendake qui, en étant située en périphérie de la ville de Québec, se trouve favorisée par rapport à l'accès aux infrastructures, à la disponibilité des ressources et au marché allochtone.

Ainsi, selon notre compréhension, le statut particulier des réserves autochtones, étant de juridiction fédérale au sein de la province québécoise engendre une complexité pour la gestion de terres qui se répercute dans l'allocation d'espaces commerciaux et industriels.

4.4 Barrières institutionnelles et juridiques

La Loi sur les Indiens, adoptée en 1867 régit encore aujourd'hui la vie des Autochtones. Il n'est pas de notre ressort ici d'en décrire les répercussions dans toute leur complexité, mais plutôt de résumer le vécu des individus que nous avons rencontrés. Comme l'expliquent Bhérer et al., (1989), les ambiguïtés d'ordre statutaires touchant des éléments aussi essentiels que le régime de propriété, les transactions commerciales et l'identité des personnes morales s'ajoutent aux difficultés régulières du développement économique. Selon nos observations, pour ce qui est de l'entrepreneuriat, les individus vivent cette complexité particulièrement en ce qui a trait à l'impôt et aux taxes. Un Autochtone est exempté d'impôts sur le revenu qu'il gagne à l'intérieur de la communauté. Il devra par contre payer de l'impôt s'il travaille à l'extérieur, même si son domicile est situé sur la réserve. En ce qui concerne les taxes, elles ne s'appliquent pas pour les Autochtones lorsque les biens et services sont achetés sur la communauté. Cela engendre bien entendu des avantages financiers, mais nous avons noté qu'elle contribue, dans une certaine mesure, au sentiment de marginalisation des entrepreneurs. Pour ces derniers, la perception des taxes constitue une procédure complexe qui n'appartient pas au « monde autochtone ». L'extrait suivant décrit l'expérience d'un entrepreneur dans ses activités commerciales en dehors de la communauté :

La paperasse, j'ai de la misère avec ça... Comme là je paie de la TVQ, la TPS, il faut que je la charge. [...] Et en tant qu'Autochtones, on n'est pas habitués à ça... et là on dépasse notre philosophie... Pourquoi moi sur mes terres, il faudrait que je charge de la taxe et que je donne la taxe? Il y a toute une philosophie mais il faut que je me moule là-dedans. [...] Il a fallu que je remplisse [des formulaires] ça d'épais. Et trois, quatre fois en plus, parce que c'était pas correct et qu'ils me refilaient ça et qu'il a fallu que je travaille avec la région et Ottawa pour tout remplir. C'est pas facile pour un entrepreneur autochtone.

Ceci résume bien le sentiment de dépassement de certains entrepreneurs face à la complexité qu'engendre leur statut autochtone. Selon nous, cette complexité contribue à freiner l'initiative entrepreneuriale et en particulier pour des activités qui viseraient un marché allochtone. Les entrepreneurs que nous avons rencontrés nous ont parlé d'un sentiment d'infériorité face à leur manque de connaissances des exigences imposées par les instances gouvernementales québécoises et canadiennes, telle la perception des taxes et des impôts. Puis, d'un manque d'accompagnement au sein des communautés pour atteindre les standards allochtones du monde des affaires.

Conclusion

Dans cette recherche, nous nous sommes penchés sur les barrières à l'entrepreneuriat par le biais d'une analyse des tensions particulières liées au contexte enclavé vécues par les acteurs d'une communauté autochtone. Trois niveaux de contributions sont apportés. En premier lieu, nous avons noté que l'enclave n'est pas vécue de la même manière par tous les acteurs et qu'elle varie en fonction de l'accès au pouvoir au sein de la communauté. Ensuite, nous avons observé que l'enclave n'est pas vécue seulement par sa dimension géographique, mais qu'elle est également vécue par le biais de facteurs économiques, culturels-identitaires et institutionnels-juridiques. En deuxième lieu, le fait

d'avoir considéré le milieu entrepreneurial (Julien 2007 ; Hindle, 2010) comme angle d'étude nous a permis de considérer le vécu d'une grande variété d'acteurs et par le fait même, de mieux comprendre les tensions vécues en lien avec l'entrepreneuriat en contexte enclavé. Une telle compréhension contribuera, nous l'espérons, à une meilleure compréhension des barrières à l'entrepreneuriat dans les communautés et par le fait même, à l'amélioration de l'accès aux programmes gouvernementaux pour les entrepreneurs autochtones.

Finalement, cette recherche nous permet de proposer un élément de réponse en ce qui concerne le dilemme théorique de la « nature » sociale et collective de l'entrepreneuriat autochtone. Selon notre compréhension, cette conception serait erronée parce qu'elle ne fait pas la distinction entre l'entrepreneuriat social et l'entrepreneuriat communautaire du conseil de bande. Dans la littérature sur l'entrepreneuriat autochtone, les chercheurs considèrent l'entrepreneuriat du conseil de bande comme de l'entrepreneuriat collectif, en stipulant qu'il poursuit des objectifs sociaux. Selon nous, ceci contribue à alimenter la confusion. L'entrepreneuriat du conseil, que nous préférons appeler « communautaire » s'effectue de manière collective en combinant des objectifs de développement économique et social, certes, mais il ne constitue pas une activité entrepreneuriale accessible aux individus qui souhaitent contribuer de manière individuelle ou en groupe au développement de leur communauté. Il est réservé aux membres du conseil de bande ou aux membres des organismes affiliés. Comme l'explique le CDEPNQL (2013) « Le portrait du développement économique des Premières Nations du Québec se veut surtout une économie communautaire qui passe encore trop souvent par les conseils de bande [...] Il est presque impossible pour un entrepreneur privé résidant dans la communauté de développer un projet d'économie sociale. La résultante est que cette économie, qui pourtant s'inscrit tout à fait dans les valeurs de développement des Premières Nations, se veut quasi-inexistante dans les communautés » (p.7).

Notre recherche comporte certaines limites. D'abord, nous reconnaissons le nombre limité d'entrepreneurs interrogés. Une recherche de plus grande envergure qui inclurait un nombre plus grand d'entrepreneurs à but lucratif et sociaux bénéficierait d'une diversité de témoignages pour différencier davantage le vécu des entrepreneurs des autres membres de la communauté. Puis, nous tenons à mentionner que bien que nos résultats puissent offrir un cadre général pour comprendre les tensions du contexte autochtone enclavé, il n'en demeure pas moins que les peuples autochtones démontrent une grande hétérogénéité entre eux (Dana et Anderson, 2006). Une recherche comparant plusieurs communautés et plusieurs Nations permettrait une plus grande généralisation des résultats. Chaque nation possède son histoire, sa culture et une réalité sociale propre. À ceci, nous ajoutons que les contextes institutionnel, juridique et politique diffèrent d'une région à l'autre du monde, contribuant à l'hétérogénéité des réalités vécues. En conséquence, nous ne prétendons pas offrir un portrait générique du contexte autochtone, mais bien une compréhension sommaire du vécu des acteurs rencontrés à Wendake.

Sur ce, nous suggérons quelques pistes de recherches futures. Selon nous, la recherche sur l'entrepreneuriat autochtone bénéficierait de l'approche théorique des réseaux, notamment par le biais du concept de capital social de Bourdieu (1980) afin d'identifier le type de valeur (économique, culturelle ou symbolique) créé par l'entrepreneuriat. Puis, nous suggérons la théorie de l'acteur-réseau qui offre un potentiel pour l'étude du contexte enclavé, constitué d'une juxtaposition de logiques dans un territoire circonscrit. Ceci implique l'existence d'objets-frontières et d'objets

intermédiaires qui contribuent à l'articulation entre les différents mondes. Nous pensons particulièrement aux textes de loi, aux documents historiques, aux territoires géographiques, aux symboles et autres artefacts autochtones. Les considérer comme des « points de passage obligés » dans la construction de réseaux hétérogènes (Akrich et al, 2006, p. 156) permettrait, dans une démarche praxéologique, de cartographier et de qualifier les relations entre acteurs et de documenter leurs pratiques (Vink, 2009).

Références

- Abele, F. D. (2009). The State and the Northern Social Economy: Research Prospects, *The Northern Review*, 30, p. 37-56
- Affaires autochtones et du Nord Canada (2010). Première Nation de Wendake (Québec). Repéré à <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014517/1100100014523>
- Akrich, M., Callon M. et Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris : Presses de l'École des mines de Paris.
- Anderson, R.B., Dana, L.-P. et Dana, T. E. (2006). Indigenous land rights, entrepreneurship, and economic development in Canada: "Opting-in" to the global economy. *Journal of World Business*, 41(1), p. 45-55.
- Bates, T. (2011). Minority entrepreneurship, *Foundation and Trends in Entrepreneurship*, Vol. 7 No 3/4, pp. 169-189.
- Bherer, H., Gagnon, S. et Roberge, J. (1989). *Wampoum et lettres patentes, études exploratoires de l'entrepreneuriat autochtone*, L'Institut de recherches politiques. Ottawa : Les Presses de l'Université Laval.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31(1), p. 2-3.
- Chan, S. Kwok-leung (2014). Segregation dimensions and development differentials of ethnic enclave, *International Journal of Social Economics*, Vol. 42 No. 1, pp. 82-96.
- Cloutier É. 2011. L'entrepreneuriat social : une alternative prometteuse en termes de développement. Les avantages de l'économie sociale pour les travailleurs autonomes et les petites entreprises des Premières Nations. Conférence prononcée dans le cadre de la « Journée conférence Nature, Commerce et Industrie », Montréal, 31 août.
- Dana, L. et Anderson, R. (2006). *International handbook of research on indigenous entrepreneurship*. Cheltenham, U.K.: Edward Elgar.
- Delic, S. (2009). Statistical Information Pertaining to Socio-Economic Conditions of Northern Aboriginal People in Canada: Sources and Limitations, *The Northern Review*, 30, p. 119-150.
- Di Domenico, M. L., Tracey, P. et Haugh, H. (2009) The Dialectic of Social Exchange: Theorizing Corporate_Social Enterprise Collaboration. *Organization Studies*, 30(08), p. 887-907.
- D'Iribarne, P. (1989). *La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris : Éditions du Seuil.
- Eisenhardt, K. M. (1989). Making fast strategic decisions in high-velocity environments. *Academy of Management Journal*, 32(3), p. 543-576.
- Foley, D. (2008). Does culture and social capital impact on the networking attributes of indigenous entrepreneurs? *Journal of Enterprising Communities: People and Places in the Global Economy*, 2(3), p. 204-224.
- Foley, D. (2010). The function of Social (and Human) Capital as antecedents on Indigenous entrepreneurs networking. *New Zealand Journal of Employment Relations*, 35(1), p. 65-88.
- Frederick, H. (2008). Introduction to special issue on indigenous entrepreneurs, *Journal of Enterprising Communities: People and Places in the Global Economy*, 2(3), p. 185-191.
- Gray, B. (1989). *Collaborating. Finding Common Ground for Multiparty Problems*. San Francisco: Jossey-Bass Publishers.
- Hammon Ketilson, L. et MacPherson, I. (2001). *Rapport sur Les coopératives autochtones du Canada. Situation actuelle et potentiel de croissance*, Center For The Studies Of Cooperatives, p. 1-52.
- Jaccoud, M. (2013). *Justice et peuples autochtones au Québec : une autodétermination relative*, Dans Beaulieu, A., Gervais, S., et Papillon, M. 2013. *Les autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, p. 405.
- Johnstone, H. (2008). Membertou First Nation indigenous people succeeding as entrepreneurs, *Journal of*

- Enterprising Communities: People and Places in the Global Economy*, 2(2), p. 140-150.
- Langevin-Tétrault, A. (2006). *Les Autochtones et l'économie sociale au Québec : un portrait exploratoire*. Repéré à <http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/cahiers/C-09-2006.pdf>.
- Leydet, D. (2006). *Pluralisme et compromis*. Dans *Éloges du compromis – Pour une nouvelle pratique démocratique*, sous la dir. de M. Nachi, et M. De Nanteuil. Belgique : Louvain-La-Neuve, p. 81-106.
- Lindsay, N. (2005). Toward a cultural model of indigenous entrepreneurial attitude. *Academy of Marketing Science Review*, (5).
- Macdonald, R. A. (2013) *Autonomie économique des Autochtones au Québec: considérations d'ordre juridique*. Dans A. Beaulieu, S. Gervais, et M. Papillon, *Les Autochtones du Québec. Des Premiers contacts au plan Nord*. Québec, Canada : Les presses de l'Université de Montréal. p. 255-280.
- MacPherson, I. (2009). What Has Been Learned Should be Studied and Passed On: Why the Northern Co-operative Experience Needs to be Considered More Seriously, *The Northern Review*, (30), p. 57–81.
- Medved, C. et al. (2001). Tensions in Community Health Improvement Initiatives: Communication and Collaboration in a Managed Care Environment. *Journal of Applied Communication Research*, 29(2), p. 137-152.
- Morris, M., Schindehutte, M. et Allen, J. (2003). The entrepreneur's business model: toward a unified perspective, *Journal of Business Research*, (58), p. 726-735.
- Morrison, D. (2008). Working group on Indigenous food sovereignty: Final activity report. Repéré à http://www.fooddemocracy.org/docs/WGIFS_Final_Report_Maro8.pdf
- Natcher, D.C. (2009). Subsistence and the Social Economy of Canada's Aboriginal North, *The Northern Review*, (30), p. 83-98.
- Patton, M.Q. (1990). *Qualitative evaluation and research methods* (2^e éd.). Newbury Park, CA : SAGE Publications, 532 p.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Peredo, A. M., Anderson, R., Galbraith, C., Benson, H. et Dana, L. (2004). Towards a theory of indigenous entrepreneurship. *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, 1(1/2), p. 1-20.
- Peredo, A. M. et Anderson, R. W. (2006). Indigenous Entrepreneurship Research: Themes and Variations. Dans *Developmental Entrepreneurship: Adversity, Risk, and Isolation*, sous la dir. de C. S. Galbraith et C. H. Stiles. Oxford, UK : Elsevier, p. 253-273.
- Peredo, A. M. et McLean, M. (2010). Indigenous Development and the Cultural Captivity of Entrepreneurship, *Business Society*, p. 1-29
- Phillips, D. et Harrison, M. (2010). Constructing an integrated society: historical lessons for tackling black and minority ethnic housing segregation in Britain, *Housing Studies*, Vol. 25 No. 2, pp. 221-235.
- Quinn, R. E. et Cameron, K. S. (1988). *Paradox and Transformation. A Framework for Viewing Organization and Management*. Dans *Paradox and Transformation. Toward a Theory of Change in Organization and Management*, sous la dir. de R. E. Quinn et K. S. Cameron. Cambridge, MA : Ballinger Publishing Company, p. 289-308.
- Quivy, R. et Campenhoudt, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales* (2^e éd.). Paris : Dunod, 287 p.
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (2014). Repéré à : <http://www.rcaaq.info/fr/publications/memoires.html>
- Ressources naturelles Canada (2013) Village des Huron, Wendake. L'historique foncier des terres indiennes au Québec. Repéré à : <https://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/geomatique/arpentage-terres-canada/publications/11099>
- Page consultée le 3 juillet 2016
- Rozhkov-Yuryevsky, Y. (2013). The concepts of enclave and exclave and their use in the political and geographical characteristic of the Kaliningrad region. *Baltic Region*, 2, pp. 113-123.
- Secrétariat aux affaires autochtones. (2015). Où vivent les Autochtones ? Repéré à : http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/profils_nations/ou_vivent_ils.htm. Page consultée le 25 mars 2016.
- Sengupta U. et Vieta M. (2015). Indigenous Communities and Social Enterprise in Canada. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*. 6(1), p. 104-123.

- Smith, W.K. et Lewis, M. (2011). Toward a Theory of Paradox: A Dynamic Equilibrium Model of Organizing. *Academy of Management Review*, 36(2), p. 382-403.
- Southcott, C. et Walker, V. (2009). A Portrait of the Social Economy in Northern Canada, *The Northern Review*, (30), p. 13-36.
- Sousa, J. et Hamdon, E. (2010). Preliminary Profile of the Size and Scope of the Social Economy in Alberta and British Columbia, *BC-Alberta Social Economy Research Alliance*, p. 1-62.
- Toussaint-Comeau, M. (2008), Do ethnic enclaves and networks promote immigrant selfemployment?, *Economic Perspectives*, Vol. Q No. IV, pp. 30-50.
- Trethewey, A. et Ashcraft, K. L. (2004). Special Issue Introduction. Practicing Disorganization: The Development of Applied Perspectives on Living with Tension. *Journal of Applied Communication Research*, 32(2) : 81-88.
- Vergés, P. (1989). *Représentations sociales de l'économie : une forme de connaissance*. Dans *Les représentations sociales*, sous la dir. de D. Jodelet. Paris : Presses universitaires de France, p. 407-428.
- Vink, D. (2009). De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière, *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3 (1), p. 51-72.
- Widdowson, F. et Howard, A., (2008). *Disrobing the Aboriginal Industry. The Deception Behind Indeginous Cultural Preservation*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.
- Yin, R. K. (1994). *Case Study Research* (2e éd.). Londres : SAGE Publications.
- Zhou, M. (2004). Revisiting ethnic entrepreneurship: Convergences, controversies, and conceptual advancements. *International Migration Review*, 38, 1040-1074.